

Dossier d'autoévaluation des structures de coordination territoriale Associations d'établissements

Sont concernées :

- les Associations d'établissements des sites alsacien, picard, lorrain, d'Aix-Marseille-Provence-Méditerranée

La composition du dossier

Le dossier d'autoévaluation est composé du **rapport d'autoévaluation** (maximum 60 pages¹), et de ses annexes, ainsi que des documents complémentaires suivants :

Organisation de l'association

Modalités de gouvernance et de pilotage
Liste des associés et conventions d'associations
Liste de partenaires et conventions de partenariat éventuelles

Documents stratégiques

Projet stratégique de l'association, incluant des documents de politique concertée (RH, formation continue, valorisation innovation, etc.)
Schéma d'organisation de la recherche et des formations sur le site
Schéma directeur de la vie étudiante
Schéma directeur du numérique/SI
Indicateurs de suivi du contrat pluriannuel de site
Indicateurs de suivi des conventions et bilans annuels d'exécution

Investissements d'avenir - CPER

Synthèse des projets Investissements d'Avenir sur le site
Dossier Isite - rapport d'autoévaluation Idex -
Plan campus / CPER : réalisations au titre du site

Moyens et fonctionnement

Moyens humains et financiers de fonctionnement de l'association (en propre, mutualisés, mis à disposition, etc.)
Budgets 2016 et 2017, et lettres d'orientation budgétaire
Comptes financiers 2015, 2016² accompagnés du rapport de présentation de l'agent comptable

Divers

Notes de positionnement et attentes des parties prenantes : la liste des parties prenantes et les modalités de recueil de ces notes seront à définir conjointement avec l'établissement coordonateur.

Dates de transmission des dossiers :

Les dossiers sont à déposer au plus tard à la date du 13 octobre 2016, sauf pour les cas particuliers qui auront fait l'objet d'échanges préalables.

¹ Dans le cas où le RAE relatif à la politique de site est couplé avec celui d'un établissement, le nombre de pages peut être supérieur

² Si disponible à la date de dépôt du dossier